Le 3 novembre, une première mobilisation nationale a permis de mesurer le refus du salaire au mérite, des nouvelles classifications. Seule l'absence d'information a permis aux gestionnaires de présenter impunément leur plan de travail.

CC 66, faisons barrage !

Manifestations, rassemblements, assemblées générales ont marqué le coup d'envoi d'une mobilisation qui ne cesse de se développer. Le rassemblement de la grande région parisienne a permis l'occupation de la salle de négociation. Au coté de SUD et de la CGT, de nombreux salariés syndiqués ou non ont pu interpeller employeurs et organisations syndicale.

Trois organisations signataires (CGT, FO, CFTC) ont pris une position commune sur le refus du salaire au mérite et le projet de classification. Il semble donc qu'un rapport de force conséquent se fasse jour, la mobilisation des salariés en est un élément majeur. Les seuls arguments qui nous ont été opposés reposaient sur une soi disant modernisation du texte sans que l'on aille au fond de la logique mise en œuvre. Les employeurs ont été obligé de suspendre la réunion paritaire.

NOUS DEVONS
AMPLIFIER LE MOUVEMENT

La négociation paritaire a été repoussée au mardi 6 décembre. Malgré leur recul, les trois organisations patronales n'ont pas renoncé à leur projet. Dans un premier temps, il leur faut imposer les nouvelles classifications dans un cadre budgétaire contraint : déqualification, précarisation, rentabilisation des missions, etc.…seraient au rendez vous. En outre, on veut nous vendre la disparition des métiers au profit de fonctions.
Un accord sur les classifications engendrerait une suite logique : refonte des salaires avec révision à la baisse du déroulement de carrière et en dernier temps renégociation sur le volet des acquits sociaux (congés trimestriels, transferts, majorations familiales...). On assiste aujourd'hui à la première étape d'une remise en cause générale de la convention.

Pour SUD Santé Sociaux, le 6 décembre ne doit pas être le jour J de cette remise en cause, ce doit être un jour de grève et de mobilisation.

NOUS EXIGEONS LE RETRAIT
DES PROPOSITIONS PATRONALES.

La CC 66 doit répondre aux attentes des salariés et notre succès permettra aux salariés de la branche UNIFED de s'associer à ces revendications et remettre en cause la casse des diverses conventions collectives.
- Pour un véritable statut des travailleurs sociaux en formation : salaires, coût des formations, leur contenu pour des diplômes qualifiants.
- Pour des conditions de travail décentes, lutter contre la précarisation, obtenir un nombre de postes suffisant
- Pour une véritable politique salariale et la fin du blocage des salaires, de la suppression du quotient familial, rattrapage immédiat de 250 euros pour tous.

La réussite de cette mobilisation imposera le retrait du projet des employeurs, elle permetta d'avancer nos revendications.

NOUS SOMMES TOUTES ET
TOUS CONCERNES !

SUD Santé Sociaux
appelle à la grève

MARDI
6 DECEMBRE 2005

MANIFESTATION NATIONALE
à PARIS

RENDEZ VOUS
PLACE D'ITALIE
à 10 HEURES

Fédération Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"
2 rue Henri Chevreau - 75020 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet : www.sud-sante.org

Paris, le 22 novembre 2005

Aujourd'hui les salariés relevant de la convention collective de 66 se battent pour la non remise en cause de leur convention et des droits acquis. L'instabilité et la précarité statutaire qui s'installe dans les différents secteurs: sanitaire, médico-social et social est préjudiciable à l'exercice de nos professions et à la qualité du service rendu.

Défense de la CC66 : public-privé, tous concernés

Fédération Sud Collectivités territoriales
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"
1 rue Delpech 31000 Toulouse
Tel : 05 34 44 50 38
Site internet : www.sud-ct.org

Fédération Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"
2 rue Henri Chevreau - 75020 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet : www.sud-sante.org

Paris, le 20 11 2005

«Déprofessionalisation» programmée

Les employeurs signataires de la Convention Collective de 66 prennent comme prétexte de l'existence de métiers soit obsolètes tels que ravaudeuse (raccommodeuse), pupitreur informatique, soit nouveaux tels que ingénieur informatique, délégué de tutelle pour remettre en cause tous les métiers répertoriés dans cette convention.

Ainsi ils proposent une refonte des classifications autour de filières remettant en cause les métiers et par voie de conséquence les formations à ces métiers, les déroulements de carrières et instaurant l'individualisation des salaires.

Attaque sur les métiers

Les nouvelles classifications proposées ne font plus référence aux métiers à l'exception des métiers de la santé qui sont aujourd'hui référencés et protégés par des décrets de compétences (infirmiers, médecins, kinés., puer…).

Il est question d'intervenants avec des niveaux d'études (niveau scolaire 2, 3, 4, 5…). Par exemple dans le secteur éducatif il n'y aurait plus de moniteur-éducateur ou d'éducateur spécialisé mais des intervenants éducatifs de degré 1 et 2 ; un secteur insertion est créé avec des intervenants insertion et des intervenants ateliers 1 et 2. Il en est de même pour quasiment l'ensemble des secteurs social, médiation, production, formation, administratif et généraux…

Attaque sur les salaires

De nouveaux déroulements de carrière sont proposés avec limitation et lissage de l'ancienneté à 1%/an pendant 30 ans soit 30% maximum au lieu de 40 à 70% actuellement.

De plus le salaire serait désormais divisé en 3 parties :

- une partie fixe qui représenterait pour l'instant 97% du salaire,
- une partie variable de 1,5% de la masse salariale annuelle liée au poste occupé et à l'exercice de missions, établie en fonction de critères touchant à la compétence, la technicité, l'autonomie et la responsabilité,
- une prime mensuelle d'objectifs de 1,5% de la masse salariale annuelle attribuée sur critères négociés localement et en l'absence d'accord local ce sont les arrêts maladie qui seraient pénalisés au delà d'une franchise de 6 jours comme dans la convention collective de 51.

Notre analyse

Ces propositions patronales visent à :

- réduire la masse salariale donc le coût du travail avec le lissage de l'ancienneté,
- mettre en musique l'individualisation des salaires avec l'introduction de la part variable et de la prime d'objectif et ainsi organiser la concurrence des salariés dans un secteur où le travail au quotidien ne peut se faire qu'à travers une équipe pluridisciplinaire ou non.
- en finir avec les revendications d'augmentation des salaires en fonction de l'évolution du coût de la vie. Accepter l'individualisation des salaires, c'est renoncer à toute lutte collective sur les salaires et le pouvoir d'achat.

Tous concernés

Ces refontes de conventions collectives avec leurs kyrielles de remise en cause de droits acquis ont eu lieu dans les Centres de lutte contre le Cancer, les établissements de la Croix Rouge, les Centres Sociaux, la conven-

tion collective de 51. Pour ces derniers une victoire sur la Convention collective de 66 permettrait d'exiger la réouverture de négociations.

Dans le secteur public, les négociations sur les salaires, les classifications, les qualifications sont bloquées.

Les insuffisances voire les remises en cause des enveloppes budgétaires, décentralisées ou non, sont mises en avant par les employeurs pour ne plus créer d'emplois statutaires et avoir recours à des contractuels de temps incomplets.

Une victoire dans le secteur social permettrait de remettre à l'ordre du jour la réouverture de négociations auprès des ministères concernées sur la reconnaissance des qualifications et des diplômes, la requalification des métiers, la revalorisation des salaires et un véritable plan de titularisation.

Pour tous les salariés des secteurs sanitaire, médico-social et social privé ou public soutenir les salariés en lutte relevant de la Convention Collective de 66 et participer à leurs côtés aux rassemblements, manifestations c'est se donner les moyens de reprendre confiance en l'action collective pour gagner ensemble sur la défense et la reconnaissance de nos professions, la qualité du service rendu.

Le 6 décembre à l'appel des syndicats Sud Santé Sociaux et CGT Action Sociale une manifestation nationale à Paris est organisée pour exiger la non remise en cause de la Convention de 1966 ;

Les fédérations Sud Santé-Sociaux et sud Collectivités Territoriales invitent les salariés disponibles des secteurs sanitaires, médico-social et social (privé et public) à y participer.

MANIFESTATION NATIONALE
MARDI 6 DECEMBRE 2005,
10 HEURES.
Place d'Italie à Paris.